

Modèle de Statuts SARL (Société à Responsabilité Limitée)

Mis à jour le : 10.02.2025

Introduction

La présente charte constitue un modèle de statuts destiné à encadrer la création et le fonctionnement d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL). Elle vise à fournir une base juridique et organisationnelle adaptable selon les besoins spécifiques des associés fondateurs.

Ce document est généraliste et personnalisable : des parties encadrées par des crochets [] indiquent les éléments à modifier selon les particularités de votre société.

Bonus : Conseils pratiques pour les statuts

1. **Conformité légale** : Assurez-vous que les statuts respectent les réglementations en vigueur.
2. **Rôle des gérants** : Définissez précisément leurs pouvoirs pour éviter toute ambiguïté.
3. **Clauses de transmission** : Prévoyez des modalités claires pour la cession des parts sociales.

Nota Bene - Clause de non-responsabilité

Les informations et modèles contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un avis juridique ou remplacer l'assistance d'un professionnel qualifié. Bien que toutes les précautions aient été prises pour fournir des informations exactes et à jour, l'éditeur de ce document décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes.

Il est recommandé aux utilisateurs de ce modèle de consulter un avocat ou un conseiller juridique spécialisé pour vérifier la conformité des documents aux lois et règlements en vigueur, en fonction de leur situation spécifique. L'éditeur ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation de ces modèles, y compris en cas de requalification d'un contrat, de litiges, ou de sanctions administratives.

L'utilisation de ce modèle est effectuée sous la seule responsabilité de l'utilisateur. L'éditeur se réserve le droit de modifier et d'actualiser le contenu de ce document sans préavis.

Modèle de Statuts SARL (Société à Responsabilité Limitée)

ARTICLE 1 - FORME

La Société est constituée sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL), régie par les dispositions du Code de commerce et les présents statuts.

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- [Décrire les activités principales, par ex. : "la conception, la production et la commercialisation de biens ou services"].
- Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : **[Nom de la Société]**. Cette dénomination doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société, accompagnée de la mention "Société à Responsabilité Limitée" ou "SARL".

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **[Adresse complète]**. Il peut être transféré par décision du gérant ou de la collectivité des associés.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **[Montant en euros]**, divisé en **[Nombre de parts]** parts sociales d'une valeur nominale de **[Valeur nominale]** euros chacune.

ARTICLE 7 - APPORTS DES ASSOCIÉS

Les apports effectués par les associés sont les suivants :

1. **Apports en numéraire** : [Détaillez les montants apportés par chaque associé].
2. **Apports en nature** : [Décrire les apports en nature et leur évaluation].

ARTICLE 8 - GÉRANCE

8.1. Gérant

La Société est dirigée par un ou plusieurs gérants, qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

8.2. Révocation du Gérant

Le gérant peut être révoqué par décision des associés représentant plus de la moitié du

capital social.

ARTICLE 9 - DÉCISIONS COLLECTIVES

Les décisions collectives peuvent être prises en assemblée générale ou par consultation écrite. Les décisions ordinaires sont prises à la majorité simple, tandis que les décisions extraordinaires requièrent l'accord des deux tiers des parts sociales.

ARTICLE 10 - TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES

Toute cession de parts sociales à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés représentant au moins la majorité des parts sociales.

ARTICLE 11 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le [Date de début] et se termine le [Date de fin].

ARTICLE 12 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le bénéfice net de l'exercice est, après constitution de la réserve légale, distribué aux associés ou reporté à nouveau selon décision des associés.

ARTICLE 13 - DISSOLUTION ET LIQUIDATION

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par la collectivité des associés. Le produit net de la liquidation est réparti entre les associés proportionnellement à leur participation au capital.

ARTICLE 14 - CONTESTATIONS

Toutes contestations relatives aux présents statuts seront soumises à la juridiction du tribunal compétent situé dans le ressort du siège social.

Nomination du Gérant

[Monsieur/Madame Prénom Nom]
Demeurant [Adresse complète]
Né le [Date de naissance]
[Situation maritale]
[Lieu de résidence]

[Monsieur/Madame Prénom Nom] accepte les fonctions de gérant et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Fait à
Le

[Monsieur/Madame Prénom Nom]
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

[Signature]

Ce modèle de statuts est un outil pratique pour structurer et formaliser la création de votre SARL. N'oubliez pas d'adapter les sections à vos besoins spécifiques et de consulter un professionnel pour garantir la conformité juridique.